



**Vous souhaitez
acquérir
une propriété ?**

LAMBALLE TERRE & MER vous accompagne avec l'Aide à l'Accession à la Propriété

Vous avez choisi de construire ou d'acheter une résidence principale, neuve ou ancienne, dans l'une des 40 communes du territoire : Lamballe Terre & Mer vous aide à concrétiser votre projet grâce à un dispositif spécifique, l'Aide à l'Accession à la Propriété.

Ce coup de pouce financier est accordé sous certaines conditions de ressources, aux familles accédant à la propriété*.

Le montant de cette aide s'élève à 3 000 €



Bon à savoir...

Acheter dans l'ancien est une excellente occasion pour réaliser les travaux de rénovation énergétique qui seront nécessaires.

Profitez du fait que le logement soit vide et du prêt que vous allez négocier pour réaliser des travaux, améliorer votre confort et réduire vos charges. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat vous accompagne pour valider l'éligibilité du logement et définir les travaux à réaliser.

2 possibilités pour accéder à cette aide de Lamballe Terre & Mer :

1) Achat d'un terrain à usage d'habitation : son prix ne peut pas excéder 35 000 € (hors frais), ou sa taille doit être inférieure à 600 m²

2) Achat d'un logement ancien à usage d'habitation : qui selon le bilan énergétique, nécessite, ou pas, des travaux de rénovation énergétique.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.lamballe-terre-mer.bzh
rubrique PROJETS DE TERRITOIRE
ou contactez le service habitat
02 96 32 95 75
ou **02 96 32 96 66**

* ne pas avoir été propriétaire

AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ

CRITERES D'ELIGIBILITE A L'AIDE DE LAMBALLE TERRE & MER (APPLICABLES pour l'année 2022)

Pour les toutes les communes de LAMBALLE TERRE & MER

I - AIDE AUX PARTICULIERS ACHETANT UN TERRAIN, UN LOGEMENT NEUF OU ANCIEN AU TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE

A. Présentation de l'aide

Lamballe Terre & Mer octroie une aide financière de 3 000 € ou 2000 €

B. Les bénéficiaires

- Première acquisition : **ne jamais avoir été propriétaire** pour tous les occupants du logement
- 3000 € - Niveau de ressources pour les occupants plafonné : le revenu fiscal de référence en N-2 ou N-1 (le plus favorable) ne devra pas excéder les plafonds de ressources éligibles au plafond PSLA

Nombre de personne(s) composant le ménage	Plafond de l'aide à l'accession de Lamballe Terre & Mer plafond PSLA
	Revenu fiscal de référence
1	25 318 €
2	33 761 €
3	39 052 €
4	43 273 €
5 et +	47 482 €

- 2000 € - Niveau de ressources pour les occupants plafonné : le revenu fiscal de référence en N-2 ou N-1 (le plus favorable) ne devra pas excéder les plafonds de ressources éligibles au plafond PSLA

Nombre de personne(s) composant le ménage	Plafond de l'aide à l'accession de Lamballe Terre & Mer plafond PSLA
	Revenu fiscal de référence
1	27 850 €
2	37 137 €
3	42 957 €
4	47 600 €
5 et +	52 230 €

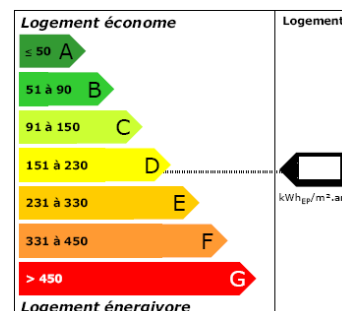
C. Quels types d'opérations Lamballe Terre & Mer aidera ?

- Achat d'un terrain : prix maximum qui ne pourra pas excéder 35 000 € (hors frais de notaire ou agence immobilière) ou surface qui ne pourra pas excéder 600 m².
- Achat d'un logement neuf ou ancien à usage d'habitation principale situé sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

Les Acquisitions doivent être impérativement actées chez le notaire dans l'année civile 2022.

D. Eco-conditionnalité :

- Pour un logement ancien, atteindre une performance énergétique d'au maximum 200 kwh/m²/an (milieu de la classe énergétique D) après travaux éventuels et faire certifier son projet par l'ALEC.



E. Logement vacant :

- Prime de 1500 euros supplémentaire si le logement est vacant depuis plus de 2 ans.

II – QUAND ET COMMENT OBTENIR L'AIDE ?

La demande doit être déposée le plus tôt possible et au minimum trois semaines avant la signature de votre acte d'acquisition du logement ou du terrain.

Les demandeurs devront remplir une demande d'aide à partir du formulaire à retirer auprès de Lamballe Terre & Mer Site de Saint Alban, service Habitat (22400) Rue Christian de la Villéon.

L'aide de Lamballe Terre & Mer sera versée après signature de l'acte d'acquisition du terrain ou du logement.

Pour un logement ancien, l'aide sera versée **après la réalisation des travaux** permettant au logement d'avoir des consommations énergétiques inférieures ou égales à 200 KW/m² sur présentation des factures correspondant aux devis. Le demandeur devra faire certifier son projet par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de St Brieuc.

CONTACTS : afin de finaliser votre projet d'accession à la propriété, vous pouvez trouver un conseil gratuit auprès de différents organismes

- ALEC : au 02.96.52.15.70
- ADIL des Côtes d'Armor : au 02 96 61 50 46
- Le service habitat de Lamballe Terre & Mer – 02 96 32 96 66